

**ARRÊTE MUNICIPAL
DE FERMETURE POUR TRAVAUX DE RENOVATION
(Maison des jeunes et de la culture)**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2212-2;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R 123-27 et R 123-52;
Vu l'arrêté n° ART14200 du 15/07/2020,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation et que ces travaux ne sont pas terminés, il y a lieu de prolonger la fermeture de la maison des jeunes et de la culture sise route d'Aulus.

ARRÊTE

Article 1er :

L'établissement Maison des Jeunes et de la Culture ; type principale L ; type secondaire R ; catégorie 4 sis route d'Aulus sera fermée au public à compter de ce jour **au 15 Août 2020**
Inclus.

Article 2 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

M. le Maire et le chef de la brigade de gendarmerie d'Oust, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à la préfecture

Fait à Oust le 22/07/2020

Le Maire

Jacques SERVAT

